

Les responsables
de formations de master soussignés

c/o Véronique Castellotti
Professeure des universités
Université François Rabelais
UFR de Lettres et langues
3 rue des Tanneurs
37041 TOURS CEDEX 01
veronique.castellotti@univ-tours.fr

A Monsieur le ministre
de l'enseignement supérieur et de la recherche
1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Monsieur le Ministre,

Le 11 octobre dernier est paru le décret 2011-1266 relatif à la création d'un label qualité intitulé « Français langue d'intégration » (JORF n°0237 du 12 octobre 2011). Ce décret a pour fonction principale de créer ce label et de préciser les modalités de sa délivrance aux organismes de formation linguistique des adultes migrants.

Les conditions d'attribution de ce label reposent sur la mise en œuvre d'un référentiel stipulant que « *pour être labellisé FLI, l'organisme doit [...] disposer de formateurs ayant obtenu une qualification FLI (master FLI)* ». Ce référentiel prévoit également que « *des Master présentant une orientation FLI [soient] désormais proposés dans certaines universités françaises, dans lesquelles sera traitée la question de l'enseignement/apprentissage de la langue-culture française comme langue vectrice d'intégration sociale, économique et citoyenne.* ». De ce fait, ce décret pourrait avoir sur les formations universitaires dont nous sommes responsables ou auxquelles nous participons des incidences non négligeables, dont on peut s'inquiéter et dont nous souhaitons vous informer par la présente lettre.

1. Dans nos universités, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche habilite depuis plusieurs années, dans le domaine du français langue étrangère et / ou seconde, des parcours de formation de master centrés sur les relations entre langue(s) et insertion. Ces formations sont précisément destinées à former des professionnels aptes à intervenir auprès des personnes concernées par l'apprentissage du français, dans la perspective de renforcer les relations entre les dimensions linguistiques et les questions d'insertion sociale et professionnelle. Les étudiants ainsi formés dans nos établissements ont, depuis, pu développer de nombreuses actions de formation linguistique, animer des structures publiques, privées ou associatives dans ce domaine et, pour certains, contribuer à leur tour à la formation de formateurs spécialisés (interventions dans des formations, enseignements dans les masters, accueil de stagiaires, etc.).

2. Ces formations universitaires, telles qu'elles existent actuellement, présentent l'intérêt de ne pas être étroitement centrées sur les besoins d'un seul type de public (en l'occurrence, des migrants nouveaux arrivants adultes pour une part peu scolarisés antérieurement). Elles ont pour atout de s'attacher à une diversité de profils (migrants ou non, détenteurs d'un capital scolaire faible, assez élevé ou même très élevé) et d'associer une réflexion notamment psycholinguistique et sociolinguistique à une formation didactique, anthropologique et pédagogique approfondie et diversifiée. Elles prennent donc en compte les besoins particuliers des différents publics concernés, en lien et en comparaison avec ceux d'autres populations. Cette perspective large permet ainsi aux formateurs à la fois d'avoir une vision d'ensemble des problématiques qu'ils seront amenés à traiter et de pouvoir s'adapter, du point de vue de leur propre insertion professionnelle, à différents espaces sociaux et géographiques.

3. Ces formations universitaires s'appuient sur des recherches menées dans leurs équipes d'adossement respectives, conformément aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ces travaux, reconnus à la fois dans les secteurs scientifiques et professionnels et que nous tenons à votre disposition, ne sont absolument pas pris en compte dans le référentiel FLI alors qu'ils pourraient contribuer utilement à la réflexion publique sur la formation linguistique des adultes migrants.

Dans ce cadre, la lecture du document cadre « Le Référentiel FLI » ne peut que nous conduire à être sceptiques quant aux possibilités d'application du critère d'adossement des formations à la recherche, pourtant stipulé par l'AERES, de Masters dits "FLI". Cela nous amène aussi à nous interroger sur le retour

sur investissement du coût de la recherche, dont les ressources sont principalement construites à l'aide de financements de l'Etat, notamment dans une période de rationalisation des dépenses.

4. Le référentiel sur lequel repose la labellisation des organismes de formation impose une « adhésion aux principes que sous-tend le FLI ». Ces principes, déclinés dans le document, reposent sur des conceptions univoques et présentées comme non discutables, notamment concernant le processus d'intégration ainsi que le rôle et la place des langues, dont le français, dans ce processus.

Plus globalement, la présentation de ces postulats nous paraît peu compatible avec notre position et nos missions d'enseignants-chercheurs. Celles-ci impliquent en effet de former des étudiants dans une perspective et avec une démarche fondamentalement réflexive et critique, afin qu'ils soient capables de s'adapter au mieux aux missions qui seront les leurs. Dans une telle orientation, nécessaire nous semble-t-il à une formation de qualité pour de futurs professionnels, il serait paradoxal que dans le même temps nous soyons amenés à leur inculquer des principes figés auxquels ils devraient adhérer.

Nous nous étonnons donc d'une telle initiative, visant à nous imposer des orientations formatives sans prendre en considération l'existant en termes de formation et de recherche, et ce d'autant plus que les directives incriminées émanent d'un service de l'Etat qui ne relève en aucun cas de notre ministère de tutelle.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons vous interpeler sur les raisons qui ont amené à ce que ce dispositif puisse être mis en place de cette manière, faisant fi des expériences des équipes universitaires travaillant depuis longtemps sur ces sujets, sur le plan formatif comme sur le plan scientifique.

En nous tenant à votre disposition pour toute demande de précision ou toute rencontre, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'ensemble des responsables de master et des enseignants-chercheurs dont la liste figure ci-dessous,

Véronique Castellotti, université François Rabelais, Tours, responsable du master « Langues, éducation, francophonies ».

Véronique Castellotti

Enseignants-chercheurs signataires :

Abou Haidar Laura, université Jean Monnet de Saint-Etienne, responsable du Master 1 Professionnel « Ingénierie des formations FLE/FLS : expertise, conception et organisation en FLE/S-FOS ».

Beacco Jean Claude, université Paris 3 - Sorbonne nouvelle, responsable du master « Didactique du français et des langues ».

Biichlé Luc, université d'Avignon, responsable des parcours FLE.

Bilger Mireille, université de Perpignan-via-Domitia, responsable du master « sciences du langage », spécialité « didactique des langues, français langue étrangère et seconde », parcours professionnel.

Blanchet Philippe, université Rennes 2, responsable du master « Plurilinguisme et communication interculturelle en situations francophones ».

Bretegnier Aude, université du Maine, responsable du parcours de master « Didactique des langues-français langue étrangère », co-responsable du parcours de master « Didactiques du plurilinguisme ».

Calinon Anne-Sophie, université de Franche-Comté, responsable du master 1 « Appropriation du français langue non maternelle et dispositifs d'enseignement par apprentissage ».

Carlo Catherine, université Paris 8-université Vincennes Saint-Denis, co-responsable (2006-2011) du

master « Didactique des Langues étrangères ».

Bruley Cécile, université Paris 3-Sorbonne Nouvelle, responsable du parcours FLS du master « Didactique du français et des langues ».

Claudiel Chantal, université Paris 8-université Vincennes Saint-Denis, co-responsable du master « Didactique des Langues étrangères ».

Huver Emmanuelle, université François Rabelais, Tours, responsable de la spécialité « Sociolinguistique et didactique » et du parcours de master 2 « FLE/S : appropriation, diversité, insertion » du master « Langues, éducation, francophonies ».

Goï Cécile, université François Rabelais, Tours, responsable du parcours de M1 à distance « Didactique des langues et du français langue étrangère » du master « Langues, éducation, francophonies ».

Ioannitou Gina, Université du Maine, responsable du Master « Didactiques des Langues ».

Leconte Fabienne université de Rouen, responsable de la spécialité « Diffusion du français » du master de linguistique.

Maillard Nadja, université d'Angers, responsable du parcours à distance du master 1 « Didactique des langues, français langue étrangère ».

Maurer Bruno, université Paul Valéry Montpellier III, responsable du master « pratiques professionnelles en français langue non maternelle ».

Marquilló Larruy Martine, université de Poitiers, responsable du master professionnel « DIDALANG-FLES » deuxième année.

Molinié Muriel, université de Cergy Pontoise, responsable de la spécialité FLE/S de Licence.

Ollivier Christian, université de La Réunion, responsable M2 du parcours de master « Ingénierie des langues ».

Pescheux Marion, université Charles de Gaulle-Lille3, responsable de la spécialité de master « Didactique des langues et des cultures ».

Razafimandimbimanana Elatiana, université François Rabelais de Tours, responsable du parcours de master 1 « FLE/S : Appropriation, diversité, insertion » du master « Langues, éducation, francophonies ».

Richer Jean-Jacques, université de Bourgogne, Dijon, responsable du master 2 « Evaluation/ Conception/ Organisation des formations en FLE/S - FOS ».

Robillard Didier de, université François Rabelais, Tours, responsable du parcours « Diversité linguistique et culturelle » du master « Langues, éducation, francophonies ».

Rougé Jean-Louis, université d'Orléans, responsable du master « Linguistique et Didactique ».

Savatovsky Dan, université Paris 3 - Sorbonne nouvelle, responsable de la spécialité « Didactique du français et des langues » du master « Sciences du langage ».

Springer Claude, université de Provence, responsable des masters mention sciences du langage, spécialité « FLES et didactique des langues ».

von Münchow Patricia, université Paris 5 Descartes, co-responsable du master « Didactique du FLE et interculturalité ».

Weber Corinne, université Paris 3 Sorbonne nouvelle, Responsable du parcours de master 2 professionnel « Enseignement aux enfants, adolescents et adultes ».

Wharton Sylvie, université de Provence, responsable du parcours de master « Coopération Linguistique et Educative ».

Zarate Geneviève, Institut national des langues et civilisations orientales, Paris ; responsable de la spécialité de master « Didactique des langues et des cultures ».